

Orléans, le 1^{er} septembre 2015

Rectorat

Inspection Pédagogique
Régionale

Dossier suivi par :

Jean-Louis Skarka
Inspecteur d'Académie
Inspecteur Pédagogique
Régional
en sciences et techniques
industrielles

Tél. 02 38 79 39 24
Fax 02 38 79 45 57

Jean-louis.skarka
@ac-orleans-tours.fr

21, rue Saint-Étienne
Orléans Cedex 1

L'inspection pédagogique régionale
des sciences et techniques industrielles

à

Mesdames et Messieurs les professeurs de
technologie

s/c de

Mesdames et Messieurs les principaux
Mesdames et Messieurs les directeurs

Objet : lettre de rentrée pour les professeurs de technologie.

La circulaire nationale de rentrée du 3 juin 2015 définit les priorités pour cette rentrée scolaire à partir de la loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'École de la République du 8 juillet 2013.

Cette présente lettre, qui s'inscrit dans le cadre éducatif national, préconise les orientations que l'inspection pédagogique régionale des sciences et techniques industrielles souhaite donner pour l'enseignement de la technologie en collège.

1 – Le contexte national.

Le travail amorcé l'année scolaire passée se poursuit autour de trois axes :

- Construire une école plus juste pour offrir à chaque élève un parcours de réussite.
Le décret 2014-1377 du 18 novembre 2014 relatif au suivi et à l'accompagnement pédagogique des élèves rappelle le principe d'une école inclusive qui concerne l'ensemble des pratiques pédagogiques qui doivent être diversifiées et différenciées.
- Garantir l'égalité et développer la citoyenneté.
- Former et accompagner les équipes éducatives et enseignantes pour la réussite des élèves.
Les décrets n°2014 – 940 et n°2014 – 941 du 20 août 2014 traduisent et consolident, à partir de la rentrée 2015, l'ensemble des évolutions pour les enseignants du second degré en reconnaissant l'éventail de leurs missions.



2/2

2 – Le contexte académique.

Les actions académiques qui seront déployées cette année scolaire s'inscrivent dans la politique nationale et porteront principalement sur les points suivants :

- L'évaluation positive : réflexion des équipes, soutien à l'expérimentation académique.
- Les compétences : socle commun au collège.
- L'usage du numérique au service des apprentissages des élèves : par les élèves eux-mêmes et par les professeurs.
- La formation initiale des enseignants stagiaires : rôle des établissements dans le cadre du nouveau référentiel et relations avec les formateurs de l'ESPE.

3 – Contribution de l'enseignement de technologie à la politique éducative.

La réforme du collège sera mise en place à la rentrée 2016. L'enjeu du plan de formation académique des enseignants sera centré sur les nouveaux dispositifs et les usages du numérique destinés à diversifier les pratiques pédagogiques de manière à favoriser la réussite de tous les élèves.

La participation aux challenges académiques et nationaux est reconnue par le corps d'inspection comme étant un facteur de motivation chez les élèves. Ces rencontres exercent un effet indéniable sur l'appétence des élèves pour les enseignements.

4 – Informations pratiques.

Vous trouverez un ensemble de ressources pédagogiques sur le site national Eduscol (<http://eduscol.education.fr/pid21473/accueil.html>), sur et le réseau national de ressources pour la technologie (<http://ww2.ac-poitiers.fr/rnrtechno/>).

Le site académique dédié à la technologie (technologie.ac-orleans-tours.fr) propose également des activités pédagogiques développées par les collègues de l'académie.

L'organisation du suivi de la technologie sur les différents établissements vous sera communiquée prochainement.

Je souhaite la bienvenue aux nouveaux collègues qui rejoignent l'académie d'Orléans-Tours.

Je vous fais pleinement confiance quant à votre implication dans la réussite des élèves et vous souhaite une excellente année scolaire.

Jean-Louis Skarka